

dysfonctionnements d'une route inadaptée aux exigences de déplacement (temps de parcours, aires de service et d'arrêt...) et à la bonne irrigation des territoires.

Informé de la démarche de débat public et fort de ce constat, le conseil Municipal de Saint-Voir réuni le 9 décembre 2010 déclare :

- L'urgence de la réalisation de cette mise à niveau de la RCEA sur l'ensemble de son tracé dans le département de l'Allier dans les meilleurs délais.
- La nécessité de prévoir des aménagements de sécurité efficaces dans l'attente de la mise en service de cette route express à 2x2 voies et de poursuivre les travaux d'aménagement.

Le Conseil Municipal de Saint-Voir s'engage à mobiliser l'ensemble des citoyens de son territoire pour s'exprimer auprès de la commission du débat public sur ce projet de mise à niveau de la RCEA

Certifié exécutoire, suite à expédition en
Préfecture de l'Allier

Copie conforme,
Saint-Voir, le 14/12/2010
Le Maire, J-L. Collin

